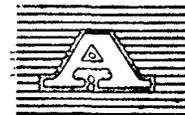


DEC 9 1975



UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALEDistr.
GENERALE

A/C.4/807

3 décembre 1975

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/PORTUGAIS

Trentième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 88 de l'ordre du jour

QUESTION DES TERRITOIRES SOUS ADMINISTRATION PORTUGAISE

QUESTION DE TIMOR

Lettre datée du 2 décembre 1975, adressée au Secrétaire général par le
Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire du
Mozambique

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration concernant la position du Gouvernement de la République populaire du Mozambique sur la question de Timor, eu égard à la proclamation d'indépendance du territoire faite par le Frente Revolucionária Timor Leste Independente (FRETILIN).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale des Nations Unies, au titre des points 23 et 88 de l'ordre du jour de la trentième session ordinaire.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères,

(Signé) Armando PANGUENE

Annexe

POSITION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU MOZAMBIQUE
SUR LA SITUATION A TIMOR

Déclaration du Gouvernement de la République populaire du Mozambique

A 0 heure le 28 novembre 1975, le Frente Revolucionária de Timor Leste Independente (FRETILIN) a proclamé l'indépendance du Timor oriental et la création de la République démocratique du Timor oriental. La proclamation d'indépendance donne effet, en droit, sur le plan interne et sur le plan international, à une situation déjà existante qui était caractérisée par une indépendance de fait et le contrôle de l'ensemble du pays par le peuple du Timor oriental sous la direction du FRETILIN.

La proclamation d'indépendance traduit ainsi les aspirations profondes et le droit inaliénable du peuple du Timor oriental à l'autodétermination complète et totale.

La République populaire du Mozambique, fruit de la lutte victorieuse du peuple mozambicain contre le colonialisme et l'impérialisme portugais, reconnaît solennellement, dès la date de sa proclamation, la République démocratique du Timor oriental.

L'histoire du peuple du Timor oriental est marquée par une lutte séculaire contre l'oppression étrangère et, à une époque récente, au cours de la deuxième guerre mondiale, ce peuple a démontré son esprit de résistance en s'opposant héroïquement à l'occupation de son territoire par les troupes impérialistes japonaises. La même tradition d'indépendance a formé la base du mouvement nationaliste représenté par le FRETILIN qui perpétue ainsi la tradition historique et donne expression aux intérêts réels de toute la population du Timor oriental.

La proclamation d'indépendance du Timor oriental fait partie du vaste mouvement d'émancipation des peuples opprimés que l'Organisation des Nations Unies a reconnu dans sa résolution historique 1514 (XV) de décembre 1960, mouvement qui s'est accéléré de manière décisive avec la conquête de l'indépendance par les peuples du Mozambique, de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et de l'Angola.

Toutefois, malgré le caractère parfaitement clair des principes reconnus par la communauté internationale qui devraient régir le processus d'accession à l'indépendance des peuples assujettis, des intérêts étrangers rapaces interviennent brutalement et sans vergogne dans ce processus soit pour chercher à profiter de situations incertaines créées avec la connivence passive ou la complicité de la puissance coloniale, soit en suscitant la formation de groupes fantoches dans le but de rendre légitime une annexion pure et simple.

/...

C'est dans ce contexte qu'il faut voir les agissements de l'Indonésie, qui ayant vu ses manoeuvres d'annexion frustrées par la détermination du peuple, a recours à une agression militaire directe et flagrante visant à l'occupation du Timor oriental.

La République populaire du Mozambique condamne vigoureusement l'agression étrangère et fait appel à tous les peuples et pays du monde pour qu'ils agissent en vue de mettre fin à l'intervention indonésienne et sauvegarder le droit inaliénable du peuple du Timor oriental à l'indépendance et à l'intégrité politique et territoriale de la République démocratique du Timor oriental.

La République populaire du Mozambique fait appel en particulier au Gouvernement indonésien pour qu'il cesse toute intervention, de quelque sorte que ce soit, dans les problèmes intérieurs du Timor oriental et pour qu'il reconnaisse la République démocratique du Timor oriental et établisse avec elle des relations de bon voisinage. La République populaire du Mozambique, exprimant les sentiments de l'ensemble du peuple mozambicain sous la direction du FRELIMO, salue avec joie la naissance de la République démocratique du Timor oriental et adresse ses félicitations fraternelles au peuple du Timor oriental sous la direction du FRETILIN, en exprimant son désir de développer les relations d'amitié et de solidarité qui existent déjà entre eux et de promouvoir toutes les formes de rapprochement et de coopération entre les peuples et les Gouvernements du Mozambique et du Timor oriental.
